



## AUTORISATION DE PRISES DE VUES ET DE DIFFUSION D'IMAGE A L'ECOLE

**Année 2020-2021** R.P.I. St Lyé - Villereau

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les écoles à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. L'école peut également être sollicitée par la presse pour réaliser un reportage.

La loi relative au droit à l'image oblige le directeur de l'école à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vue mais aussi pour l'exploitation interne à l'école et la diffusion de ces images sur un support : papier ou numérique (cédérom ou site internet).

Pour ce qui concerne les images (photographies ou films) qui seront faites par les enseignants, elles n'auront d'autres usages que pédagogiques. Elles ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni utilisées à but lucratif. Elles ne porteront en aucun cas atteinte à l'intégrité de l'enfant.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous est garanti. Je pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

Je soussigné .....

Responsable légal de l'élève .....

### **Autorisation de prise de vues :**

Autorise l'école :

- A photographier (ou filmer) mon enfant dans le cadre exclusif d'un projet pédagogique,
- A permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes,
- A permettre la prise de vue de mon enfant par un photographe professionnel pour des photographies de classe,

### **Autorisation de diffusion :**

Autorise l'école à diffuser l'image de mon enfant :

- dans le journal ou le magazine scolaire de l'école (support papier)
- sur un cédérom dont la diffusion est restreinte<sup>1</sup>,
- sur un support vidéo (cassette ou dévédérom) dont la diffusion est restreinte,
- dans la presse locale, le bulletin municipal
- sur le blog ou site internet de l'école<sup>2</sup> ou sur le site de l'éducation nationale<sup>2</sup>

Fait à ....., le .....

Signature du Responsable légal

<sup>1</sup> Restreinte au cadre familial des élèves, aux enseignants et partenaires du projet.

<sup>2</sup> L'école veillera alors à présenter les enfants dans des situations rendant leur identification difficile.